



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Guillaume HUBERT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**8 excusé(e)s :**

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX  
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à M. Guillaume HUBERT  
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS  
Mme Leslie SALIOT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU  
M. Grégory FONTENEAU  
Mme Laura ESNAULT

**0 absent(e)**

**Secrétaires de séance :** Mme Cécile MARCHAND – M. Sylvain NEVEU

**Date de convocation :** le 31 octobre 2023  
2023\_11\_06\_05

**Nombre de conseillers en exercice :** 27  
**Nomenclature :** 710

**Plan de financement de la salle de danse et demande de subvention**

**Rapporteur :** M. le Maire

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat départemental de solidarité territoriale est susceptible d'être mobilisé dans le cadre du financement de la salle de danse. Il rappelle au conseil municipal que cet investissement bénéficie déjà d'une subvention d'Etat au titre de la DSIL.

Il expose au conseil municipal le projet de financement de l'opération.

Emplois HT		Ressources HT	
- Travaux	552 973,35	- Etat (DSIL)	94 700,00 (15,67 %)
- Etudes et maîtrise d'œuvre	51 268,00	- Département (CDST)	151 000,00 (25 %)
		Autofinancement	358 541,35 (59,33 %)
	604 241,35		604 241,35

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du CDST
- donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter la subvention
- arrête le plan de financement proposé.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

